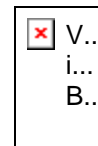


Commune de PORT-LESNEY
COMPTE-RENDU DE RÉUNION



Opération	Révision du POS en PLU	CR n°	8
Objet de la réunion	Réunion publique sur l'explication de la procédure, le diagnostic et le PADD		
Date & lieu	21/02/2012 - 20h00 salle des fêtes		
Rédacteur	Carole BOURGEOIS – Référent sur le dossier	nombre de page	2
Diffusé le :	23/02/2012		

Environ 45 personnes présentes.

Cette première réunion publique est l'occasion de discuter avec les habitants du projet de PLU élaboré jusqu'à maintenant.

Verdi Ingénierie précise pourquoi le POS doit être revu. Celui-ci a rempli ses fonctions et de nouveaux projets ne peuvent être réalisés par l'intermédiaire du POS. Il est donc nécessaire de le réviser globalement et le transformer en PLU.

Le planning de l'étude est présenté, la commission de travail est en phase d'élaboration des pièces réglementaires. L'arrêt du projet pourrait intervenir en juin ou juillet 2012. Des expertises environnementales complémentaires devront être menées sur le territoire. En effet, depuis l'adoption du Grenelle, la thématique environnementale a été renforcée.

Une version synthétique du diagnostic est présentée. Verdi rappelle que les habitants peuvent venir consulter les documents de travail en mairie. Toutefois, ceux-ci sont souvent en modification. Seuls les documents de l'enquête publique seront des documents aboutis.

Enfin, la présentation se termine sur l'exposé des grandes orientations de développement de la commune sur les 10 à 15 ans à venir en matière d'urbanisme, de cadre de vie, d'emplois...

La parole est ensuite donnée à l'assemblée.

1/ Un habitant souhaite avoir un renseignement sur la localisation de ses parcelles.
Monsieur le Maire précise qu'il peut passer en mairie pour vérifier.

2/ Un habitant souhaite savoir comment peut évoluer le PLU en cas de changement de municipalité.
Le PLU n'est pas immuable. Au vu du planning, le PLU sera opérationnel en 2014. Si toutefois, une nouvelle municipalité élue voulait modifier le PLU, elle pourrait le faire. Cependant, il faudrait engager des fonds importants (un PLU coûte en moyenne 20 à 25 000€ sans compter les frais d'enquête publique et les publications dans la presse). Par ailleurs, l'élaboration d'un PLU est longue et demande un investissement important de la part des élus.

3/ Inquiétude par rapport au projet de parking vers l'église.
Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit que d'une idée à l'heure actuelle. Cela consisterait à mobiliser une partie de l'espace vert pour réaliser du stationnement végétalisé (type evergreen...). La fréquentation estivale de la commune pose des soucis en terme de stationnement. Les habitants peuvent rencontrer des difficultés pour se stationner. Il faut aussi gérer différents flux : piétons, cyclistes, voitures...

4 / Un habitant indique qu'il faudrait créer plus de passage piéton.

5/ Une habitant se demande ce que l'on peut faire pour l'île qui s'est formée sur la Loue.
Monsieur le Maire indique que le sujet a déjà été soumis aux services de l'Etat mais il s'agit là d'un problème pécuniaire.

Commune de PORT-LESNEY

6/ Un habitant demande où en est le projet de protection de biotope du Joutelot
Nous n'avons pas eu de précisions complémentaires à ce sujet de la part de l'Etat.

7/ Un habitant souhaite que la biodiversité soit protégée à travers le PLU
Le PLU peut identifier les haies à protéger ou même indiquer des plantations à créer. On peut également imposer des haies séparatives entre les maisons (de préférences d'essences locales...).

8/ Un habitant demande ce que l'on peut faire avec les maisons qui menacent de s'écrouler.
Monsieur le Maire indique que la Mairie peut prendre un arrêté de péril.

9/ Un habitant s'interroge sur les fils électriques aériens dans le village.
Monsieur le Maire évoque les discussions menées avec ERDF pour l'enfouissement des lignes. Lors de travaux sur les voies, la commune essaye d'inciter l'enfouissement (pose de fourreaux).

10/ Question sur l'architecture définie ou à préconiser dans le village
Le règlement n'a pas encore été évoqué dans le PLU. Il sera réalisé dans les prochains mois. L'idée est toutefois de ne pas brider la création architecturale sans dénaturer l'aspect paysager du village.

11/ Un habitant demande si le thème du tourisme a été abordé dans le PLU.
Monsieur le Maire répond par la positive.

12/ Un habitant demande s'il est possible de consulter des plans du zonage.
Pour l'heure, le PLU pose les constats et établit le diagnostic avant de proposer des solutions. Le PLU est un document qui se réalise dans un temps assez long. Des plans seront prochainement disponibles. Avant de dessiner tout projet, il est nécessaire de comprendre les enjeux et surtout les contraintes qui s'imposent à la commune, notamment le PPRI et les obligations en matière de consommation du foncier agricole qui doit être raisonné.

14/ Plusieurs habitants demandent comment on peut traiter le stationnement dans le village.
Monsieur le Maire indique que dans les zones vierges, il sera assez aisé de le gérer (on impose des normes de stationnement). En revanche, dans le village ancien, certaines maisons ne disposent pas de places, ni de cour pour stationner un véhicule. Certaines maisons ont une cour mais les habitants préfèrent laisser leur véhicule en dehors par facilité.
Les élus réfléchissent à ce sujet.

Il n'y a plus d'autres questions, la séance est levée à 21h30.

Sauf remarques ou contestations formulées par écrit sous 8 jours, les indications portées dans ce compte-rendu sont considérées comme acceptées.